

NORMES D'ADMISSION ET FORMULAIRE D'ADHÉSION DES MEMBRES ACTIFS

Nom: _____ date : _____

Nom de l'organisation ou de l'entreprise (s'il y a lieu) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature **membre individuel** ou **représentant d'entreprise**

IMPLICATION

- Je suis intéressé aux buts et activités de la corporation.

AVANTAGES

- J'aurai droit de vote à l'assemblée générale annuelle;
- Si mon statut correspond à l'un des sièges en élection au conseil d'administration, je serai éligible à poser ma candidature en tant qu'administrateur.

CATÉGORIES DE MEMBRES ACTIFS

3 a) Les représentants désignés des trois organismes partenaires suivants :

<input type="checkbox"/> Commission scolaire des Laurentides
<input type="checkbox"/> Centre local de développement des Pays-d'en-Haut ou SADC des Laurentides
<input type="checkbox"/> MRC des Pays-d'en-Haut

Admissibilité : L'autorité compétente de ces organismes doit désigner son représentant par écrit avant le 16 mai de l'année en cours.

3 b) Membres utilisateurs :

- Toute personne physique ayant utilisé nos services.

Admissibilité : Statut de membre automatique pour les utilisateurs du 1^{er} avril de l'année précédente jusqu'au 16 mai de l'année en cours.

3 c) Membres corporatifs :

- Les partenaires (institutions, corporations, associations et municipalités) œuvrant sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Admissibilité : Ces partenaires sont cités dans la liste adoptée par résolution des membres du conseil d'administration et sont automatiquement reconnus comme ayant le statut de membres actifs. Un seul représentant par organisme aura droit de vote lors de l'assemblée générale.

- Les entreprises dont la place d'affaires est située sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Admissibilité : Identifier un seul représentant par entreprise, remplir le formulaire d'adhésion et le renouveler annuellement avant le 16 mai de l'année en cours.

3 d) Membres individuels

- Toute personne physique âgée de seize (16) ans et plus, résidant ou travaillant sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Admissibilité : Remplir le formulaire d'adhésion et le renouveler annuellement avant le 16 mai de l'année en cours.